

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI
09 SEPTEMBRE 2021**

Monsieur le Maire propose d'adopter le compte rendu de la séance du 07 juillet 2021

Président de séance : Daniel BALLUAIS, Maire Date d'envoi de la convoc. : 05/07/2021 Date de la convocation : 08/07/2021 Séance ouverte à : 20 H 30 Secrétaire de la séance : Mme NÉAU Absents excusés : 2	Nombre de conseillers En exercice : 15 Présents : 13 Pouvoirs : 0 Votants : 13
---	---

SALLE POLYVALENTE ET SALLE DE SPORT : TARIFS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a validé les tarifs ci-dessous applicables dès le 01 janvier 2022.

1. Salle Polyvalente : tarifs 2022

HABITANTS DE BILLE

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....252 €
- Journée supplémentaire.....126 €
- Grande salle sans cuisine.....210 €
- Réveillon.....577,5 €
- Vaisselle (par couvert).....0,70 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,25 €

Petite salle

- Petite salle avec cuisine.....126 €
- Journée supplémentaire.....63 €
- Petite salle sans cuisine (repas, vin d'honneur).....52.50 €
- Petite salle réveillon.....210 €
- Vaisselle (par couvert).....0,70 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,25€

➤ Gratuité de la location de la petite salle pour les obsèques

HORS HABITANTS DE BILLE

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....420 €
- Journée supplémentaire.....210 €
- Grande salle sans cuisine.....315 €
- Réveillon.....682,50 €
- Vaisselle (par couvert).....0,70 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,25 €

ASSOCIATIONS DE BILLE

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....157,50 €
- Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (belote, bal, loto).....136,50 €
- Grande salle sans cuisine pour réunion.....105 €
- Petite salle avec cuisine.....78,78 €
- Petite salle pour réunion.....31,50 €
- Couvert.....0,70 €
- Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,25 €

➤ Gratuité pour une location par an et par association de la commune de Billé

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE

Grande salle

- Grande salle + cuisine.....420 €

- Grande salle sans cuisine avec activité générant des recettes (belote, bal, loto)..... 315 €
- Grande salle sans cuisine pour réunion.....210 €
 - Couvert.....0,70 €
 - Verre pour vin d'honneur, tasse.....0,25 €

TARIFS VAISSELLE CASSEE OU PERDUE

- Assiette.....5,35 €
- Tasse.....5,35 €
- Couvert (sauf couteau).....1,80 €
- Couteau.....3,87 €
- Verre.....2,14 €
- Coupe à glace.....1,37 €
- Couvert à poisson (fourchette ou couteau).....1,80 €
- Bol carré.....4,07 €
- Carafe.....13,35 €
- Coque chaise.....30,24 €

CAUTIONS

- Habitants de la commune et hors commune.....420 €

FORFAIT MENAGE

- Selon état des lieux35 € / heure

2. Salle de sport : tarifs location 2022

PARTICULIERS

- Location horaire.....5 €

ASSOCIATIONS OU CLUBS EXTERIEURS

- Soirée entraînement.....20 €
- Organisation tournoi.....80 €
- Année.....200 €

PERSONNEL : REEXAMEN DU REGIME INDEMNITAIRE RIFSEEP (Filière administrative)

Après avoir écouté l'exposé du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a réexaminé et a validé les montants du RIFSEEP comme suit :

A. Indemnité de Fonction des Sujétions et d'Expertise (IFSE)

Catégories B : Rédacteurs territoriaux

REDACTEURS ET SECRETAIRES DE MAIRIE		IFSE	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL
Groupe 1	<i>Secrétariat général</i>	8 400 €	17 480 €

Catégorie C : Adjoint administratifs territoriaux

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		IFSE	
GROUPES DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	4513 €	11 340 €

B. Complément indemnitaire (CI)

Catégories B : Rédacteurs territoriaux

REDACTEURS ET SECRETAIRES DE MAIRIE		IFSE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL
Groupe 1	<i>Secrétariat général</i>	0 €	2 380 €

Catégorie C : Adjoints administratifs territoriaux

ADJOINTS ADMINISTRATIFS TERRITORIAUX		IFSE	
GROUPE DE FONCTIONS	EMPLOIS	MONTANT MINI ANNUEL	MONTANT MAXI ANNUEL
Groupe 1	<i>Secrétariat de mairie</i>	0 €	1 260 €

PERSONNEL : MÉDECINE DU TRAVAIL : VŒU DU CDG35

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a soutenu le vœu du CDG 35 relatif aux difficultés croissantes dues, d'une part, par la pénurie des médecins généralistes ainsi que du départ en retraite d'une génération de médecins siégeant habituellement aux instances médicales. D'autre part, par l'inadaptation du cadre réglementaire actuel de recrutement des médecins du travail.

Le vœu du CDG 35 se présente comme suit :

Pour les instances médicales :

- Un allègement du nombre de membres et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- Une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme
- Une action de communication d'envergure menée par l'État auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- Pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine du travail

- Une adaptation du statut des infirmières au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité
- Une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- Rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

TAXE D'AMENAGEMENT

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, ne délibère pas sur un nouveau taux de taxe d'aménagement. Par conséquent ; les dispositions de la délibération n°2018-50 restent d'actualité. C'est-à-dire le taux applicable au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 1%.

CIMETIERE : RETROCESSION DE LA CONCESSION N° 127

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

*-accepte de rétrocéder la concession de Mr LEMOINE Maurice demeurant à Billé, 11 rue des Forges
-procède au remboursement de la somme de 58,26 € correspondant au prorata temporis de la concession.*

Données

*Concession : n°12/ *Durée : 30 ans/ *Date d'achat : 25 mars 2010/ *Surface : 2 m

*Prix d'achat : 92 euros/*Emplacement : Cimetière communal de Billé/*Concession nouvelle

CESSION CHEMIN D'EXPLOITATION N°249

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a cédé le chemin d'exploitation n°249 figurant sur le cadastre de la commune à la section ZH n° 20 à Monsieur ROUSSEL Maurice demeurant 66 Le Bas Monceau, pour un prix de 240 €

Données

*Chemin d'exploitation n°249/ *Référence cadastrale ZH n° 20/ *Superficie : 240 m²

Prix de vente au m² : 1€ /*Prix de vente total : 240 €

CESSION PARCELLE N° ZD 178

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a cédé la parcelle figurant sur le cadastre de la commune à la section ZD n°178 située à la grande Villansois à Monsieur MORIN Franck résidant au 13 rue Lesueur 35300 Fougères pour un prix de 27 950 €

Données

*Référence cadastrale ZD n°178/ *Superficie : 559 m²/ Prix de vente au m² : 50€

*Prix de vente total : 27 950 €

QUESTIONS DIVERSES

-Renouvellement de l'imprimante-scanner de la mairie : Validation du devis (3 437 €)

DIA : la commune ne fait pas valoir son droit de préemption sur les transaction ci-dessous :

-Vente de la parcelle n° ZC 187P, superficie 70a au lieu-dit La Haye, propriété de Mr DELABARRE Christophe et Mme JOURDAN Nathalie

-Vente des parcelles n° ZC 133, superficie 00ha 02 93 ca et n° ZC 00 ha10a 01ca situées La Haye Blossière, propriété de Mr et Mme BOURBON Mickaël

**Séance levée à 23H00.
Prochaine réunion le 05/10/2021**